



Appel à projets 2024

Programme **Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao)**

Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo

Lignes directrices (Ces 8 premières pages sont à lire attentivement et à supprimer dans le dossier renvoyé)

1. Le Programme Pafao

Le programme Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao) est porté conjointement, depuis 2009, par la Fondation de France et le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI). Il bénéficie d'une contribution de la Fondation JM.Bruneau (abritée à la Fondation de France) et de l'Agence française de développement (AFD). Le programme Joint action for West-Africa (Jafowa) participe au volet capitalisation du programme. Le Réseau des organisations paysannes et de producteurs d'Afrique de l'Ouest (Roppa) est membre du comité d'orientation et de suivi. Le programme soutient ou a soutenu plus de 330 initiatives depuis 2009 (appel à projets annuel « général » et 6 appels Coup de pouce).

L'objectif général du programme Pafao vise à :

- **promouvoir** des initiatives locales permettant de renforcer l'accès à une alimentation saine et de qualité, produite par une agriculture familiale ouest-africaine viable et durable et transformée dans le pays ou dans la sous-région, tout en assurant une répartition équitable de la valeur ajoutée sur les chaînes de valeur (**c'est le présent appel à projets**) ;
- **capitaliser** (produire de la connaissance) pour tirer des enseignements utiles au-delà des projets, pour les organisations et pour les acteurs de plaidoyer. L'enjeu est de contribuer à une documentation de la soutenabilité de ce modèle agricole et alimentaire susceptible d'interpeller les décideurs pour une prise en compte de ces enjeux dans les politiques publiques ;
- **soutenir** la construction de **stratégies de changement d'échelle** afin que les initiatives réussies ne restent pas marginales mais occupent plus d'espace économique.

Dans un contexte de compétition avec les importations, cela revient à soutenir le « consommer local », compris comme « la consommation locale et nationale des produits des agricultures familiales ouest-africaines »¹.

Le programme articule une démarche économique avec des projets menés au niveau des territoires et des filières, avec une démarche d'influence sur l'environnement politique et législatif au niveau national et régional afin qu'il soit plus favorable à l'agriculture familiale durable (notamment via l'alliance avec le Roppa (et via les projets plaidoyer soutenus).

Le programme apporte un soutien financier à des initiatives locales et paysannes en Afrique de l'Ouest propres à satisfaire, de façon durable, la demande croissante des marchés domestiques et à garantir une meilleure répartition de la valeur ajoutée. Ces initiatives répondent donc à deux enjeux :

- **renforcer et/ou maintenir la disponibilité des produits locaux de qualité issus de l'agriculture familiale durable au sein des marchés ruraux et urbains – de grande consommation** : Comment l'agriculture familiale durable peut-elle continuer à approvisionner les marchés domestiques et à satisfaire davantage les populations les plus vulnérables pour plus de résilience face aux chocs ? Comment productrices et producteurs, transformatrices et transformateurs, commerçantes et commerçants, consommatrices et consommateurs peuvent-ils

¹ https://www.roppa-afrique.org/IMG/pdf/plan_strat_roppa.pdf

s'organiser pour améliorer les réponses aux besoins de chacun et bénéficier d'une meilleure répartition de la valeur ajoutée ? Comment les revenus issus de l'agriculture familiale peuvent-ils renforcer la résilience des acteurs des filières face à ces crises ?

- **développer des pratiques d'agriculture durable / des systèmes alimentaires durables :** Comment l'agriculture familiale peut-elle s'adapter au changement climatique et se préparer aux crises à venir (par exemple : la guerre en Ukraine et la hausse du prix des intrants en 2022) ? Comment peut-elle contribuer à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, que ce soit dans ses phases de production, de transformation ou de commercialisation ? Comment garantir la diversification des productions ainsi que la variété et la qualité nutritionnelles des produits locaux ?

Précisions :

- le programme Pafao sélectionne les projets qui prennent en compte les 3 dimensions du développement durable (environnementale, économique et sociale), notamment dans une démarche agroécologique ;
- chaque année, **environ 10 à 15 projets sont financés**. Pour voir les conclusions de l'appel à projets Pafao 2023, cliquez [ici](#).

2. L'appel à projets 2024

L'appel à projets 2024 cible les initiatives qui contribuent à :

- améliorer la résilience des populations face aux crises en accompagnant les filières alimentaires locales durables ;
- concurrencer les produits importés.

En ce sens, les initiatives devront répondre à cette question prioritaire : **Comment renforcer la consommation des produits locaux issus de l'agriculture familiale durable tout en assurant aux paysannes, paysans et autres acteurs des filières un revenu juste ?**

Si votre initiative ne répond pas de manière centrale et spécifique à cette question ou si elle est centrée sur des questions de production, elle ne sera pas retenue.

Les initiatives devront cibler un ou ces deux enjeux :

- la mise en marché des produits locaux consommés par le plus grand nombre, y compris les populations vulnérables ;
- la mise en marché de produits locaux issus des territoires les plus enclavés et/ou en proie à l'insécurité.

En outre, les propositions qui s'appuient sur l'un des deux leviers ci-dessous seront privilégiées :

- L'accès à des débouchés importants et formalisés comme les contrats avec des institutions publiques et des entreprises (cantines scolaires, prisons, hôpitaux, hôtels, supermarchés etc.).
- Le rôle des consommateurs ouest-africains et des organisations qui les représentent pour la promotion du consommateur local.

2.1 Critères d'éligibilité des porteurs de projets et de leurs partenaires

Cet appel est réservé aux projets menés en partenariat par au minimum deux organisations l'une ouest-africaine et l'autre européenne (**obligatoirement pays membre de l'UE**). Si le porteur est une organisation ouest-africaine, alors le partenaire principal doit être européen. À l'inverse, si le porteur du projet est une organisation européenne, alors le partenaire principal doit être ouest-africain. **Ce partenariat doit être formalisé et préexistant au projet pour lequel la subvention est sollicitée.** D'autres organisations peuvent intervenir au titre d'« autres partenaires ».

2.1.1 Éligibilité du porteur (organisation présentant la demande de subvention)

Le porteur doit :

- être une personne morale sans but lucratif basée en Afrique de l'Ouest ou en Europe (UE), de type : organisation paysanne (OP), ONG d'Afrique de l'Ouest, ONG d'appui actives en Afrique de l'Ouest ou en Europe (Union européenne - UE) dans la mesure où elle agit avec des partenaires locaux. Les coopératives sont également éligibles. Les institutions publiques et les collectivités territoriales ne sont pas éligibles en tant que porteurs ;
- être enregistré depuis plus d'un an ;
- avoir mené préalablement des actions dans le domaine agricole et alimentaire.

2.1.2 Éligibilité du partenaire principal

Le partenaire doit :

- être une personne morale sans but lucratif, de type : organisation paysanne (OP), ONG d'Afrique de l'Ouest, ONG d'appui active en Afrique de l'Ouest ou en Europe (UE) dans la mesure où elle agit avec des partenaires locaux, organismes de recherche et/ou de formation. Les coopératives sont également éligibles en tant que partenaire principal. Les collectivités territoriales peuvent être partenaire principal à condition que leur rôle soit déterminant et explicité dans la demande de subvention ;

ATTENTION, les autres institutions publiques ne sont pas éligibles en tant que « partenaire principal » mais peuvent faire partie des « autres partenaires » du projet.
- être lié au porteur par un partenariat formalisé et préexistant au projet pour lequel la subvention est sollicitée ;
- avoir participé à la définition et à la mise en œuvre du projet. Leur rôle et leur plus-value doivent être explicités. Les partenaires ouest-africains des organisations européennes jouent un rôle prépondérant dans la conception et la mise en œuvre du projet proposé.

Le CFSI, la Fondation de France ou tout autre bailleur public ne peuvent pas avoir le statut de partenaire principal du projet.

2.2 Critères d'éligibilité des projets

1. **Seuls seront sélectionnés en 2024 les projets démontrant une contribution effective à la création de circuits économiques rémunérateurs, équitables et durables.** Le projet présenté doit impérativement répondre à la question prioritaire de l'appel à projets Pafao 2024 (cf. Page 2).
2. Le comité d'attribution privilégiera les projets qui répondent à la question centrale de l'appel Pafao 2024 et :
 - qui s'inscrivent dans la continuité d'initiatives passées et dans lesquels sont **pris en compte les enseignements tirés** par votre organisation ou par d'autres, sur des thèmes similaires ou sur le même territoire ;
 - qui favorisent la **coopération de plusieurs acteurs sur le territoire** d'intervention ;
 - qui s'articulent à des initiatives similaires et/ou complémentaires et dont le **positionnement par rapport à ces autres initiatives et autres acteurs** (par exemple : organisations paysannes, plateformes nationales, organisations d'appui nationales ou étrangères, autorités locales, services de l'État, acteurs du secteur privé, associations de consommateurs, media, organisations internationales, bailleurs, etc.) **est explicité.**
3. Le Comité d'attribution du programme sélectionnera uniquement des initiatives démontrant une réelle **capacité d'innovation, de changement ou de reproduction d'expérience réussie** pour renforcer la consommation de produits locaux de qualité issus de l'agriculture familiale durable. **Les projets retenus porteront sur l'aval des filières de manière prioritaire (transformation, commercialisation). Les projets pour lesquels la capitalisation et/ou le plaidoyer sont centraux pourront être retenus.**
4. Les projets présentés peuvent être annuels ou pluriannuels (maximum 3 ans).
5. Les projets devront se dérouler dans un des 16 pays d'Afrique de l'Ouest suivants : **Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.**
6. La contribution du fonds de soutien Pafao est de 10 000 euros minimum. Le montant maximum qui pourra être demandé dépend de la durée de l'initiative soumise. Il sera de 18 000 euros au maximum pour un projet de 12 mois, de 36 000 euros pour un projet de 24 mois ou de 60 000 euros pour un projet de 36 mois.. La répartition des fonds par année pour des projets pluriannuels est, quant à elle, libre et dépend de la vie du projet.

2.3. Éligibilité des ressources et des dépenses

2.3.1 Ressources éligibles

Les porteurs et leurs partenaires apportent au minimum 30 % des ressources du projet (ce qui signifie que la subvention Pafao ne peut dépasser 70 % des ressources). ATTENTION : les valorisations (travail bénévole, fourniture de matériaux, etc.) ne sont pas acceptées comme ressources éligibles.

2.3.2 Dépenses éligibles

- Les projets doivent démarrer au plus tard en décembre 2024. Ils peuvent avoir démarré avant le dépôt du dossier mais seules les dépenses postérieures au 1^{er} janvier 2024 seront financées par le programme et présentées dans le budget joint à la demande de subvention.
- Les dépenses donnant lieu à un décaissement et pouvant être comptabilisées et justifiées (par pièces justificatives, factures, etc.) telles que :
 - les coûts d'achat d'équipements, de matériels consommables, de fournitures, de prestations de services, les frais de voyage et de séjour du personnel (*per diem*) ;
 - les coûts du personnel affecté au projet ;
 - les coûts administratifs de l'organisation porteuse du projet et de son partenaire principal.

ATTENTION :

- **les prêts** que l'organisation porteuse octroierait à des organisations bénéficiaires **ne sont pas considérés comme des dépenses** dans la mesure où un prêt a vocation à être remboursé. Par contre, une dotation à un fonds de roulement, que l'organisation porteuse ne récupérera pas ensuite, est une dépense éligible.
- Les projets visant majoritairement l'acquisition d'équipements ou d'intrants ne seront pas financés par ce programme. Par conséquent, **les dépenses d'équipements et de fournitures ne doivent pas dépasser 40 % du budget total du projet.**

3. Comment répondre à l'appel à projets ?

La date limite de réception des dossiers et des annexes est le **lundi 13 mai 2024**. Les dossiers incomplets ou ceux arrivés après cette date ne pourront pas être instruits.

3.1. Dépôt des dossiers

3.1.1 Formulaire

Les demandes doivent être soumises à l'aide du formulaire-type (voir p. 9 et suivantes). Le formulaire doit être rédigé sous format Word (ou compatible). Les demandes rédigées à la main ne sont pas acceptées. Le dossier est rédigé en français ou en anglais.

Le formulaire du dossier de demande comporte **au grand maximum 24 pages**. Merci de ne pas supprimer de rubrique et de modifier la mise en page.

3.1.2. Les annexes

Les documents suivants sont à annexer au formulaire Word (ou compatible). Ces pièces seront envoyées par courrier électronique, si nécessaire en plusieurs envois, chaque envoi devant être inférieur à 8 Mo.

1. fichier Excel comportant :
 - a. le budget prévisionnel 2024 en euros de l'organisation porteuse, intégrant la part 2024 de la subvention demandée. → onglet 1
 - b. le budget du projet → onglet 2 ou 3, en fonction du choix de renseigner le budget en monnaie locale, avec calcul automatique des montants en euros, ou bien directement en euros ;
2. le formulaire d'engagement du partenaire principal du projet ;
3. le cas échéant, le formulaire d'engagement de chacun des « autres partenaires » du projet ;
4. fiche « Information » de l'organisation porteuse ;
5. les statuts datés et signés ;
6. la copie de la parution au Journal officiel (JO) ou tout autre document attestant de l'existence juridique de la structure porteuse, pour les pays où la notion de JO n'est pas connue ;
7. scan du dernier bilan comptable de l'organisation porteuse ;
8. scan du dernier compte de résultat de l'organisation porteuse ;
9. scan du dernier rapport d'activités de l'organisation porteuse ;
10. scan du dernier PV détaillé d'AG de l'organisation porteuse ;
11. scan du relevé d'identité bancaire (RIB) de l'organisation porteuse, document officiel émis par la banque et contenant le code SWIFT et l'IBAN.

3.1.3. Formulaire d'engagement du partenaire principal

Il est rappelé que les porteurs doivent présenter un projet en partenariat réunissant au moins une organisation ouest-africaine et une organisation européenne. **Ce partenariat doit être formalisé et préexistant au projet pour lequel la subvention est sollicitée.**

Un formulaire d'engagement du partenaire principal est demandé. Le document à renseigner est à télécharger avec le dossier de demande de subvention.

Ce document est un engagement des deux partenaires (porteur et partenaire principal) devant la Fondation de France et le CFSI à jouer un rôle actif dans le projet pour lequel la subvention est demandée.

Les protocoles d'accord de coopération ou équivalents sont également acceptés, **à condition qu'ils mentionnent spécifiquement le projet en question.**

3.1.4. Comment déposer le dossier ?

ATTENTION : ne pas envoyer de fichiers zippés

Le dossier est à envoyer à secr.aea@cfsi.asso.fr, **le lundi 13 mai 2024 au plus tard, par courrier électronique uniquement**, en plusieurs mails (l'ensemble des pièces transmises dans un mail ne devant **pas excéder 8 Mo**). Les demandes incomplètes, tardives ou les dossiers envoyés ne seront pas examinés.

- **Mail n° 1** - indiquer en objet : « aap24 + sigle du porteur + pays du porteur + mail n°1 » :
 1. fichier Word (selon format fourni) du dossier complété ;
 2. fichier Excel (selon format fourni) du budget prévisionnel de l'organisation et du budget estimatif du projet ;
 3. fichier Word (selon format fourni) du formulaire d'engagement du partenaire principal du projet.
- **Mail(s) suivant(s)** - indiquer en objet : « aap24 + sigle du porteur + pays du porteur + mail n°2 » (puis « n°3 » puis « n°4 », etc. selon le nombre de mails). Envoyer les autres annexes en un ou plusieurs mails (chacun ne devant pas excéder 8 Mo).

Important : nommer les fichiers Word, Excel et PDF de la manière suivante ([voir exemples plus bas](#)) :

1. Formulaire de demande : aap24-sigleDuPorteur-paysDuPorteur
2. Budgets : aap24-sigleDuPorteur-paysDuPorteur
 - aap24 est le code de l'appel à projets (résumé de « Appel à projets 2024 »), il est commun à tous les dossiers ;
 - le sigle du porteur (ou le nom s'il est composé d'un mot de moins de 12 caractères) est celui de l'organisme porteur ;
 - le pays est celui du siège du porteur.
3. et 4. Pour les formulaires d'engagement des partenaires, rajouter le sigle du partenaire après celui du porteur, sous la forme : aap24-sigleDuPorteur-sigleDuPartenaire-paysDuPorteur
5. fiche Information : aap24-sigleDuPorteur-info-paysDuPorteur
6. statuts : aap24-sigleDuPorteur-statuts-paysDuPorteur
7. copie de la parution au Journal officiel (JO) : aap23-sigleDuPorteur-jo-paysDuPorteur
8. bilan : aap24-sigleDuPorteur-bilan-paysDuPorteur
9. compte de résultat : aap24-sigleDuPorteur-cr-paysDuPorteur
10. rapport d'activités : aap24-sigleDuPorteur-ra-paysDuPorteur
11. PV d'AG : aap24-sigleDuPorteur-pv-paysDuPorteur
12. relevé d'identité bancaire : aap24-sigleDuPorteur-rib-paysDuPorteur

Exemple (les noms sont fictifs) :

Le porteur est une organisation belge s'appelant Organisation belge pour le développement durable. Son sigle est OBDD. Le partenaire principal est une organisation ivoirienne s'appelant Fédération ivoirienne des exploitations familiales, dont le sigle est FIEF.

- Le fichier Word du formulaire de demande s'appellera : aap24-obdd-belgique
 - Le fichier Excel des budgets s'appellera : aap24-obdd-belgique
 - Le fichier Word du formulaire d'engagement s'appellera : aap24-obdd-fief-belgique
 - Le fichier de la fiche info s'appellera : aap24-obdd-info-belgique
 - Le 1^{er} mail aura comme objet : aap24-obdd-belgique mail n°1
 - Le 2^{ème} mail aura comme objet : aap24-obdd-belgique mail n°2
- Etc.

Les dossiers comportant des fichiers non correctement nommés ne seront pas instruits

Le porteur doit obligatoirement disposer d'une adresse mail.

Un accusé de réception sera systématiquement envoyé aux porteurs des dossiers reçus, au plus tard 6 jours ouvrables après la date de clôture de l'appel à projets. Si vous ne recevez pas d'accusé de réception, nous vous invitons à nous contacter par courrier électronique à l'adresse secr.aea@cfsi.asso.fr

4. Instruction et sélection des dossiers

4.1. Instruction des dossiers

La recevabilité et l'éligibilité des dossiers seront vérifiées par le secrétariat du programme, assuré par le CFSI. Les dossiers éligibles sont ensuite étudiés par le comité d'attribution du programme Pafao. L'évaluation des dossiers se fondera sur la grille de critères suivante.

Grille de critères de sélection

Le comité de sélection se prononcera au regard de 4 familles de critères :

Recevabilité administrative

- dossier complet, correctement rempli et accompagné des pièces jointes demandées ; fichiers Excel des budgets ne comportant pas d'erreur, fichiers bien nommés et dans les formats demandés, etc. (Ne pas oublier, notamment, de remplir l'onglet n°1 du fichier Excel pour le budget prévisionnel de l'organisation.)
- éligibilité des porteurs, partenaires et projets.

Réponses à la question prioritaire

Le projet soumis répond bien à la question prioritaire de l'appel 2024 : Comment renforcer la consommation des produits locaux issus de l'agriculture familiale durable tout en assurant aux paysannes, aux paysans et autres acteurs des filières, un revenu juste ?

La proposition sera analysée sous l'angle de sa contribution possible et innovante à la question ci-dessus.

Qu'appelons-nous « contribution innovante » ? Elle peut se définir comme un facteur permettant d'accélérer une dynamique de développement économique ou social, de débloquer une situation figée, de renforcer des capacités humaines ou sociales, ... Il s'agit de solutions, nouvelles ou déjà développées mais ayant besoin de renforcement, qui apportent des réponses adaptées et durables aux problèmes rencontrés dans un contexte spécifique. Ces solutions peuvent être de nature technique, pédagogique, managériale, financière ou toute autre. Ce peut être un objet, un procédé, une méthode, un mode d'organisation, une forme juridique, etc. Elle est relative à un territoire donné.

Le cœur de la sélection est donc opéré en fonction de la précision de la problématique et de la pertinence des indicateurs de suivi des effets sur la consommation des produits locaux issus de l'agriculture familiale durable au sein des marchés de grande consommation ruraux et urbains et sur la création des revenus au sein de filières, en particulier pour les populations des territoires enclavés et/ ou en proie à l'insécurité. Ces indicateurs doivent concrètement mesurer la contribution à la conservation/ conquête de débouchés formalisés ou la capacité à impliquer les consommateurs si votre initiative cible ces enjeux.

Qualité et coopération

- la pertinence des expériences antérieures sur lesquelles se fonde la proposition, sa pertinence et son impact sur la gestion des ressources naturelles ; l'adaptation au changement climatique ; le maintien de l'emploi rural et la création d'activités économiques qui augmentent la résilience des acteurs des filières face aux crises ; la participation des citoyens à la gouvernance des

systèmes alimentaires locaux et celle des producteurs à la gestion des filières économiques ; la mise en place de partenariats de compétences, territoriaux et internationaux, etc. ;

- l'articulation de l'initiative avec des projets complémentaires ou similaires sur un même territoire ;
- la continuité de projets déjà existants ou déjà soutenus dans le cadre du programme Pafao et ayant besoin de renforcer les acquis et/ ou de développer des mécanismes supplémentaires ;
- la pertinence des différents partenariats existants ou à initier, la capacité à animer des partenariats avec un objectif commun ;
- la faisabilité : adéquation et cohérence du budget et du planning ; cohérence entre l'objectif général, les objectifs spécifiques, les activités projetées, les résultats attendus et les indicateurs de ces mêmes résultats, etc. ;
- la capitalisation des réussites, échecs ou questionnements qui surgissent au cours du projet ;
- la diffusion et valorisation de cette capitalisation.

Prise en compte du changement d'échelle

- anticipation de la pérennisation de l'action en vue de son élargissement économique (lorsqu'il s'agit d'un dispositif ayant vocation à se financer sur le marché) ;
- actions visant la réplique d'innovations déjà éprouvées ;
- actions de plaidoyer ou connexion avec les acteurs de plaidoyer qui peuvent influencer sur l'environnement politique ou législatif.

4.2. Décision de sélection

Le comité d'attribution se réunira durant l'été 2024. Il proposera une liste de projets auxquels attribuer une subvention. La Fondation de France et le bureau du CFSI se réuniront en septembre pour prendre les décisions finales.

Les décisions seront communiquées aux porteurs d'ici le mois d'octobre 2024 par email uniquement (pas de réponse par téléphone).

La subvention attribuée sera versée aux porteurs par tranches successives. La première tranche sera versée au plus tard d'ici décembre (mais les projets peuvent démarrer avant). Merci d'en tenir compte pour la date de démarrage indiquée pour le projet. Les modalités de versement seront communiquées après la notification de financement.

5. Suivi : rapports, contrôles et communication

Le porteur s'engage à transmettre au secrétariat du programme (assuré par le CFSI) des rapports d'avancement accompagnés de photos selon les modalités qui lui seront communiquées.

La subvention doit être enregistrée dans les comptes de l'organisation porteuse du projet. Une copie de la comptabilité sera demandée.

Le porteur et ses partenaires s'engagent à participer activement au processus de capitalisation mis en œuvre par la Fondation de France, le CFSI et leurs partenaires dans le cadre de ce programme (participation à des réunions, séminaires, groupe de discussion sur Internet, partage d'informations, rédaction de notes, articles, etc.).

Ce programme ne se limite pas à un simple appui financier. Une attention particulière sera portée à la valorisation de chaque initiative, au partage des expériences, ainsi qu'à la communication vers les médias et des publics de donateurs, de façon à ce que la cause d'une agriculture familiale, rempart contre la faim, et le consommateur local soient mieux connus et soutenus.

La Fondation de France, la Fondation JM.Bruneau, l'AFD et le CFSI se réservent le droit de publier et de communiquer toute information contribuant à de tels développements.

Pour informer leurs donateurs, ils pourront publier des informations relatives aux projets soutenus dans le cadre de cet appel à projets.

En recevant une subvention de la Fondation de France, de la Fondation JM.Bruneau, de l'AFD et/ou du CFSI, l'organisation bénéficiaire accepte de communiquer toute information relative au projet soutenu qui pourra lui être demandée par toute personne mandatée par l'un de ces bailleurs, afin de procéder à des évaluations, audits ou contrôles qu'ils pourraient décider de mener.

Toute question relative à cet appel à projets doit être posée par email uniquement à
secr.aea@cfsi.asso.fr

→ Pas de réponse au téléphone !

Merci de supprimer ces lignes directrices (ces 8 premières pages) dans le dossier renvoyé.

N° (sera attribué par le CFSI) :



Appel à projets 2024

Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao)

A / Liste de contrôle

Avant d'envoyer votre dossier, veuillez vérifier que votre demande est éligible, bien remplie et complète à l'aide de la liste de contrôle ci-dessous. **Si vous ne pouvez pas inscrire OUI dans toutes les cases, alors votre dossier ne peut pas être retenu.**

	à compléter par le porteur	
	oui	non
Le porteur est une personne morale sans but lucratif		
Le porteur est une organisation enregistrée depuis plus d'un an		
Le porteur a mené préalablement des actions dans le domaine de l'agriculture et des systèmes alimentaires		
Le porteur est une organisation européenne ou ouest-africaine		
Le projet est porté en partenariat par une organisation ouest-africaine ET une organisation européenne		
Le partenariat est formalisé et préexistant au projet		
Le formulaire d'engagement du partenaire principal est renseigné		
Le partenaire principal est une personne morale sans but lucratif, une coopérative ou une collectivité territoriale		
Le projet se déroule dans un pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo)		
Le cœur du projet vise à répondre à la question prioritaire de l'appel 2024		
Le projet prend en compte la dimension environnementale dans les différents maillons de la filière		
Le financement demandé est compris entre 10 000 et 18 000 euros pour une année ou au maximum 60 000 euros pour 3 ans, à partir de la date de commencement éligible		
La durée du projet est comprise entre 12 et 36 mois, à partir de la date de commencement éligible		
Le projet démarre au plus tard en décembre 2024		
Les dépenses présentées dans le budget du projet sont postérieures au 1er janvier 2024		
Les dépenses et les ressources sont conformes aux critères d'éligibilité		
Les fonds apportés par le porteur et/ou ses partenaires s'élèvent à 30 % minimum du budget du projet		
Les dépenses sont conformes aux critères d'éligibilité		
L'acquisition d'équipements ou d'intrants est un poste minoritaire du budget (40 % du budget total)		

		à compléter par le porteur	
		oui	non
Le mail n° 1 comporte :	1. fichier Word (selon format fourni) du dossier de demande de subvention complété		
	2. fichier Excel (selon format fourni) du <u>budget du projet</u> et du <u>budget prévisionnel 2024 de l'organisation</u> (incluant la part 2024 de la subvention demandée)		
	3. fichier Word (selon format fourni) du formulaire d'engagement du partenaire principal		
Le(s) mail(s) suivant(s) comporte(nt) :	4. le cas échéant, fichier Word (selon format fourni) du formulaire d'engagement de chacun des « autres partenaires »		
	6. statuts datés et signés		
	7. copie de la parution au Journal officiel (JO)		
	8. scan du dernier bilan de l'organisation porteuse		
	9. scan du dernier compte de résultat de l'organisation porteuse		
	10. rapport d'activités du dernier exercice clos de l'organisation porteuse		
	11. scan du dernier <u>PV détaillé d'AG</u> de l'organisation porteuse		
	12. le relevé d'identité bancaire de l'organisation porteuse, document officiel émis par la banque et comportant les codes IBAN et SWIFT		
Chaque mail a un poids inférieur à 8 Mo			
Chaque mail indique en objet : aap24 + le sigle du porteur + le pays du porteur + n° 1 (ou 2 ou 3... selon le nombre de mails)			
Le dossier est complet et rempli conformément au formulaire de dossier de demande de subvention			
Les 7 premières pages (lignes directrices) ont été supprimées			
Le fichier Excel de présentation du budget est complété de manière cohérente et sans erreur			
Les fichiers sont bien nommés sous la forme :	aap24-sigleDuPorteur-paysDuPorteur (<i>fichier Word du dossier de demande de subvention</i>)		
	aap24-sigleDuPorteur-paysDuPorteur (<i>fichier Excel pour les budgets</i>)		
	aap24-sigleDuPorteur-sigleDuPartenaire-paysDuPorteur (<i>fichier(s) Word pour le (les) formulaire(s) d'engagement du (des) partenaire(s)</i>)		
	aap24-sigleDuPorteur-info-paysDuPorteur (<i>fichier Word pour la fiche de renseignements</i>)		
	aap24-sigleDuPorteur-statuts-paysDuPorteur (<i>fichier PDF pour les statuts</i>)		
	aap24-sigleDuPorteur-jo-paysDuPorteur (<i>fichier PDF pour la copie de la parution au Journal officiel (JO)</i>)		
	aap24-sigleDuPorteur-bilan-paysDuPorteur (<i>fichier PDF ou Excel pour le bilan</i>)		
	aap24-sigleDuPorteur-cr-paysDuPorteur (<i>fichier PDF ou Excel pour le compte de résultat</i>)		
	aap24-sigleDuPorteur-ra-paysDuPorteur (<i>fichier PDF pour le rapport d'activités</i>)		
	aap24-sigleDuPorteur-pv-paysDuPorteur (<i>fichier PDF pour le PV de l'AG</i>)		
	aaap23-sigleDuPorteur-rib-paysDuPorteur (<i>fichier PDF pour le relevé d'identité bancaire</i>)		

N° (sera attribué par le CFSI) :



Appel à projets 2024

Promotion de l'agriculture familiale
en Afrique de l'Ouest (Pafao)

B / Dossier complet de demande de subvention

1. Synthèse du projet

1.1. Informations sur le projet

Organisation porteuse

Nom :		Pays :	
Sigle :		Données GPS (si connues) :	
Localisation du siège (ville) :			

Partenaire principal

Nom :		Pays :	
Sigle :		Données GPS (si connues) :	
Localisation du siège (ville) :			

Projet

Pays de l'action :			
Localisation :			Données GPS (si connues) :
Titre (<i>maximum 1 ligne</i>) :	(ATTENTION : 1 ligne maximum soit 80 caractères espaces compris)		
Budget du projet	Montant (en euros)	Durée du projet (en mois)*	mois
Montant total du budget du projet	€	Date de démarrage*	jj/mm/aaaa
Montant total de la subvention demandée	€	Date de fin*	jj/mm/aaaa

* Vérifier la cohérence entre le nombre de mois et les dates.

Pour mémoire, les dépenses sont éligibles à compter du 1er janvier 2024 et le projet doit démarrer au plus tard en décembre 2024. Prendre en compte que la 1ère tranche de subvention sera versée au plus tard en décembre 2024 (mais le projet peut démarrer auparavant).

Rappel de la question prioritaire de l'appel :

Comment renforcer la consommation des produits locaux issus de l'agriculture familiale durable tout en assurant aux paysannes, aux paysans et autres acteurs des filières un revenu juste ?

Les initiatives devront cibler un ou ces deux enjeux :

- la mise en marché des produits locaux consommés par le plus grand nombre, y compris les populations vulnérables ;
- la mise en marché de produits locaux issus des territoires les plus enclavés et/ou en proie à l'insécurité.

Solutions/réponses mises en œuvre pour répondre à la question prioritaire de l'appel : (1 ligne par solution maximum)

<ul style="list-style-type: none"> • ... • ... • ...

Objectifs, résultats et activités : (1/2 page maximum)

Objectifs initiaux	Résultats attendus	Activités

1.2. Budget et financement du projet

Reprenre à l'identique les données du fichier Excel du budget projet. Vérifier l'exactitude des montants et des pourcentages.

Merci de respecter la mise en page.

Dépenses	Montant en euros	Pourcentage du budget total
Budget du projet	€	
<i>dont Ressources humaines</i>	€	%
<i>dont Voyages et déplacements</i>	€	%
<i>dont Matériel et fournitures</i>	€	%
<i>dont Autres coûts</i>	€	%
<i>dont Capitalisation</i>	€	%
<i>dont Coûts administratifs</i>	€	%

Plan de financement	État		Montant en euros	Pourcentage du budget total
	Bailleurs	Demandé		
Subvention Pafao (max 70 %)		X	€	%
			€	%
			€	%
			€	%

Ce projet (ou une version similaire) a-t-il déjà été soumis à un appel à projets Pafao antérieur ?		
-Année : ...	Subvention demandée : ...	Subvention accordée (si projet retenu) : ...
-Année : ...	Subvention demandée : ...	Subvention accordée (si projet retenu) : ...
-...		

2. Le contexte et le projet Vous pouvez effacer les explications écrites en gris

Filières : cocher la ou les cases concernées par le projet

Élevage à cycle court	
Élevage bovin	
Produits laitiers	
Fruits	
Huiles	
Légumes	
Légumineuses	
Miel et autres produits forestiers	
Multifilières	
Riz	
Autres céréales	
Tubercules	

2.1. A quel(s) besoin(s) votre projet entend-t-il répondre ?

À quel(s) besoin(s), en lien avec la question prioritaire de l'appel 2024, votre projet entend-il répondre ? (1 page maximum)

Comment est né votre projet ? Quel est le diagnostic de départ ?

Il ne s'agit pas ici de décrire le contexte national ou ouest-africain de manière générale mais de mettre en avant les éléments clés qui permettent de comprendre la pertinence de votre projet, par rapport à la question prioritaire de l'appel 2024.

Si votre projet vise des débouchés importants et formalisés comme les contrats avec des institutions publiques et des entreprises et/ ou le rôle des consommateurs et leurs organisations, préciser comment il cible l'un et/ ou l'autre de ces aspects. (1/2 page maximum)

2.2. Quelles réponses/solutions apportez-vous pour renforcer la consommation des produits locaux de qualité au sein des marchés ruraux et urbains ? (1/2 page maximum)

(Vous pouvez effacer les explications écrites en gris.)

Que voulez-vous expérimenter ? Pour quelle finalité ? Attention, il ne s'agit ni de présenter un discours général sur le consommer local ni de répéter ce que vous avez dit au point 2.1 (exposé du contexte), ni de résumer votre projet, mais d'expliquer spécifiquement votre dispositif d'intervention. **Expliciter comment votre dispositif s'inscrit dans une démarche de système alimentaire durable.** Comment les dimensions de la durabilité (économique, sociale et environnementale) sont-elles prises en compte (préciser le cas échéant, au niveau de la production, de la transformation, de la commercialisation, de la consommation, de la gouvernance alimentaire...)?

Le Comité d'attribution accordera une attention prioritaire à la clarté et la précision de cette présentation, ainsi qu'à la pertinence et la faisabilité du dispositif présenté pour répondre spécifiquement à la question prioritaire de l'appel à projets 2024 (cf. p.10)

2.3. Ce projet s’inscrit-il dans la continuité d’un de vos projets antérieurs ? (1/2 page maximum)

Dans ce cas, préciser les acquis, difficultés, questionnements, leçons tirées, etc. qui ont servi à construire le présent projet. Si ce projet antérieur est un projet Pafao, merci d’en indiquer le n°.

2.4. Comment s’ancre votre projet sur le territoire de mise en œuvre ?

Comment prenez-vous en compte les expériences d’autres acteurs menées sur les mêmes thèmes ou sur le même territoire ? Quelles leçons ou quels questionnements en tirez-vous ? (1/3 page maximum)

Le comité d’attribution est très sensible à la prise en compte de cette question. Il est en particulier intéressé à connaître votre avis (positif ou négatif) si l’expérimentation en question est issue des [capitalisations Pafao](#).

En dehors du partenaire principal ou du porteur du projet, y a-t-il d’autres acteurs locaux ou nationaux impliqués ? Notamment les plateformes nationales ou d’autres acteurs qui peuvent articuler le lien entre « local et global » et œuvrer à la mise en place d’un cadre national favorable au consommateur local ? Si oui, lesquels ? Quel est le rôle et la valeur ajoutée de chacun dans le présent projet ? (1/3 page maximum)

2.5. Quels sont les résultats attendus, en lien avec la question prioritaire de l’appel 2024 ?

Il est rappelé que l’AAP 2024 vise les initiatives contribuant à améliorer la résilience des populations face aux crises en accompagnant les filières locales durables à concurrencer les produits importés. Les résultats attendus doivent refléter cela. Si votre projet cible des débouchés importants et formalisés (cantines scolaires, prisons, hôpitaux, hôtels, supermarchés etc.) ou s’il cherche à renforcer le rôle des consommateurs ouest-africains dans la promotion du consommateur local, cela doit également transparaître dans les résultats. [Ajouter des lignes dans le tableau si nécessaire.](#)

Résultat 1 (R1) :	
Résultat 2 (R2) :	
Résultat 3 (R3) :	
...	

2.6. Quels sont les indicateurs vérifiables pour mesurer l’atteinte de ces résultats ?

Comment allez-vous estimer si votre projet a un effet sur le renforcement de la consommation des produits locaux de qualité issus de l’agriculture familiale durable ? C’est-à-dire : comment allez-vous mesurer si les produits locaux qui « passent par » les réponses/solutions mises en œuvre dans votre projet ont un meilleur accès au marché ? Permettent une meilleure rémunération et une meilleure répartition de la valeur ajoutée ? Sont consommés par un nombre plus important de consommateurs ? Etc.

Donner des indicateurs de résultats concrets (maximum 6) qui montrent les changements quantitatifs et qualitatifs. Les indicateurs sont des signes que l’on peut observer (existence ou absence), mesurer (quantité, valeur...) et comparer car ils sont chiffrés et précisés.

ATTENTION : il ne s’agit pas d’indicateurs d’activités mais d’indicateurs de résultats. C’est-à-dire qu’ils cherchent à mesurer ce que le projet contribue à changer. À titre d’exemple, « nombre de formations réalisées » n’est pas un indicateur de résultat mais d’activité. Ils peuvent mesurer des changements économiques (% ou valeur d’augmentation des revenus/marges/bénéfices, ou des quantités vendues sur les marchés, ...), des changements sociaux (évolution du nombre d’acteurs se structurant de telle manière ou changeant leurs méthodes de commercialisation ou ...), des changements législatifs ou politiques, etc. Précisez les valeurs de référence (avant le projet, ou bien moyenne nationale, etc.) afin de pouvoir comparer.

Intitulé du résultat	Intitulé de l’indicateur choisi	Valeur de référence (point de comparaison tel que moyenne nationale, ou	Valeur à atteindre
----------------------	---------------------------------	---	--------------------

		valeur avant projet ou autre...)	

2.7. Quelles sont les activités envisagées ? Comment ont-elles été déterminées ?

Détailler les différentes activités prévues pour atteindre les résultats. (2 pages maximum)

Merci de préciser les activités prévues par le porteur et pour chaque partenaire. Indiquer les étapes

2.8. Quel est le public ciblé par le projet ? Comment est-il choisi ? (1/4 page maximum)

Il est rappelé que l'AAP 2024 vise les initiatives contribuant à améliorer la résilience des populations face aux crises en accompagnant les filières locales durables à concurrencer les produits importés. Il convient donc de documenter précisément quelles sont les cibles prioritaires identifiées.

Combien de personnes sont impliquées dans le projet ?

Nombre de familles bénéficiaires directes	
Le cas échéant nombre de jeunes bénéficiaires (15 à 20 ans)	
Le cas échéant nombre de femmes bénéficiaires	

Expliciter en quoi votre projet intègre le rôle des femmes. Si cela est pertinent au regard de la finalité de votre projet, vous pouvez par exemple apporter des éléments de réponse aux questions suivantes auxquelles sont confrontées de nombreuses organisations du réseau Pafao : En quoi le projet anticipe-t-il les risques d'éviction des femmes lorsqu'une activité devient rentable ? Compte-t-il s'équiper pour suivre l'évolution de l'autonomie des femmes, de leur accès aux ressources, de leur représentation dans la gouvernance des organisations, de leurs revenus, etc. ? (1/2 page maximum)

Focus sur les différents acteurs impliqués dans le projet

*Il est rappelé que l'AAP 2024 vise à renforcer la consommation massive de produits locaux sains issus de l'agriculture familiale durable, ce qui se traduit par un **nombre important** de consommateurs finaux. Expliquer votre mode de calcul / estimation pour chaque maillon.*

	Nombre	Mode de calcul
Nombre de productrices / producteurs		
Nombre de formatrices / formateurs		
Nombre de commerçantes / commerçants		
Nombre de consommatrices / consommateurs		
Le cas échéant, nombre d'autres acteurs concernés (si oui, détailler lesquels)		

2.9. La prise en compte des risques sécuritaires et environnementaux (1/2 page maximum)

Au regard du contexte de votre zone d'intervention, comment avez-vous pris ou pensez-vous prendre en compte les potentiels risques sécuritaires et ceux liés au changement climatique dans votre projet ? Quelles actions sont envisagées pour prévenir et atténuer ces risques² ?

3. Les perspectives

3.1. Comment comptez-vous participer à la dynamique de capitalisation du programme Pafao ?

C'est-à-dire comment votre expérience peut-elle contribuer à nourrir la construction collective. de connaissances sur le consommateur local, le partage de cette connaissance et sa valorisation, notamment vers le plaidoyer pour faire bouger l'environnement politique et législatif ? Pour en savoir plus sur le volet capitalisation, voir [ici](#).

3.2. La viabilité et la pérennité du projet (1 page maximum)

Comment envisagez-vous la pérennité de vos actions et de ses résultats?

Les questions d'accès au marché impliquent d'anticiper la rentabilité d'une structure ou d'un dispositif qui ont vocation à se financer sur le marché, de réfléchir en termes de plan d'affaires, de fixer un juste prix, de connaître la clientèle potentielle, de résoudre le problème de mobilisation de fonds de roulement ou de capitaux d'investissement, etc.

Si votre projet est à vocation économique, pouvez-vous préciser les caractéristiques du modèle sur lequel repose la viabilité à terme ? Un plan d'affaires a-t-il été élaboré en interne ? Ou bien faites-vous appel à des ressources humaines spécifiques ? Etc.

3.3. Les perspectives de changement d'échelle (1/2 page maximum)

Cette question de ne concerne que les projets qui travaillent sur un changement d'échelle d'une structure économique (par essaimage ou croissance) ou sur l'influence du cadre politiques et législatif

Anticipez-vous, à ce stade, les possibilités de changement d'échelle?

Si la viabilité et/ou le changement d'échelle implique la mobilisation de capitaux ou d'investisseurs, comment envisagez-vous cette question ?

3.4. Informations complémentaires que vous souhaitez apporter (1/2 page maximum)

² Un atelier de sensibilisation sur la prévention des crises et des catastrophes humanitaires et environnementales sera proposé aux porteurs et partenaires à l'issue de la sélection des projets pour l'appel Pafao 2024.

4. Budget prévisionnel du projet

Merci de compléter l'onglet 2 ou 3 du fichier Excel (à télécharger avec le dossier de demande de subvention) :

- . choisissez l'onglet 2 si vous voulez entrer les dépenses en monnaie locale (le montant en euro se calculera automatiquement dans les colonnes prévues à cet effet, en fonction du taux de change que vous aurez fixé) ;
- . choisissez l'onglet 3 si vous voulez entrer les dépenses directement en euros.

Faire la liste des dépenses et des recettes prévues pour le projet uniquement ; les rubriques peuvent être modifiées. Ne pas hésiter à détailler le budget (rajouter des lignes dans le tableau) et à donner toutes les explications pour faciliter sa compréhension. Merci de veiller à la cohérence des montants et de vérifier les totaux (total charges = total produits) !

Le budget doit présenter les dépenses éligibles (à partir du 1er janvier 2024), et les ressources éligibles (attention, les valorisations ne sont pas éligibles).

4.1. Avez-vous prévu un audit financier du projet ? Si oui, dans quel cadre ? Est-ce à la demande d'un bailleur ?

--

Commentaires sur le budget (optionnel) : (1/2 page maximum)

--

5. Présentation des organisations

Organisation porteuse			
Sigle :		Pays :	
Objet social (se référer aux statuts)			
Domaine d'intervention :			
Activité principale (<i>max 2 lignes</i>) :			
Budget annuel (dernier exercice) :			
Adresse :			
Code postal :		Ville :	Région :
Tél. :		Fax :	
E-mail :		Site internet :	
Nom du président :		Nom du directeur	
Date de création :		Statut juridique :	
Fédération ou organisme de rattachement :			
Salariés (nombre) :	Bénévoles (nombre)	Adhérents (nombre) :	
Nom de la personne chargée du projet :			
Fonction dans l'organisme :			
Tél. Bureau :		GSM :	
E-mail :		Skype :	

Organisation partenaire principal			
Sigle :		Pays :	
Objet social (se référer aux statuts) :			
Budget annuel (dernier exercice)			
Domaine d'intervention :			
Activité principale (<i>max 2 lignes</i>) :			
Adresse :			
Code postal :		Ville :	Région :
Tél. :		Fax :	
E-mail :		Site internet :	
Nom du président :		Nom du directeur	
Date de création :		Statut juridique :	
Fédération ou organisme de rattachement :			
Salariés (nombre) :	Bénévoles (nombre)	Adhérents (nombre) :	
Nom de la personne chargée du projet :			
Fonction dans l'organisme :			
Tél. Bureau :		GSM :	
E-mail :		Skype :	

(éventuellement) Autre partenaire			
Sigle :		Pays :	
Objet social (se référer aux statuts)			
Budget annuel (dernier exercice)			
Activité principale (<i>maximum 2 lignes</i>) :			
Adresse :			
Code postal :		Ville :	Région :
Tél. :		Fax :	
E-mail :		Site internet :	
Nom du président :		Nom du directeur	
Date de création :		Statut juridique :	
Fédération ou organisme de rattachement :			
Salariés (nombre) :	Bénévoles (nombre)		Adhérents (nombre) :
Nom de la personne chargée du projet :			
Fonction dans l'organisme :			
Tél. Bureau :		GSM :	
E-mail :		Skype :	

Recopier le cadre ci-dessus (« Autre partenaire ») le nombre de fois nécessaire en cas de plusieurs autres partenaires. Sinon, supprimer le cadre ci-dessus.

5.1. Le porteur : quel est son rôle et sa plus-value dans le présent projet ? (1/3 page maximum)

5.2. Le partenaire principal : quand et comment l'avez-vous connu ? Avez-vous déjà établi un partenariat ? Si oui, depuis quand ? Sur quel objet ? Quel est son rôle et sa plus-value dans le présent projet ? (1/3 page maximum)

6. L'organisme porteur (1 page maximum) – **À remplir uniquement par les organisations n'ayant jamais été soutenues par le programme Pafao.** Pour les organisations ayant déjà été soutenues, merci de supprimer cette partie

6.1. Objet statutaire

6.2. Décrivez vos activités générales

Grands principes d'intervention ; nature et volume des activités ; publics concernés ; territoire(s) couvert(s), etc.

6.3. Modalités de fonctionnement de l'organisation

Rôles et fonctions des bénévoles et des salariés, organigramme (si possible).

Pour les organismes structurés en réseau (1 page maximum) - à défaut, supprimer ces lignes

6.4. Descriptif synthétique du réseau

Statut :	
Objet, thématiques d'intervention :	
Date de constitution :	
Nombre d'organisations adhérentes en 2023 :	
Instances de gouvernance :	

6.5. Membres du réseau (insérer des lignes si nécessaire)

Nom	Acronyme	Domaine d'intervention	Nombre de membres	Localité/ Pays

6.6. Genèse du réseau

Expliquer quand ce réseau a émergé, qui fut à l'origine de sa création et pourquoi il s'est mis en place, et quelles ont été les grandes étapes de son évolution depuis lors

6.7. Composition du réseau

Préciser qui peut devenir membre de ce réseau et comment

6.8. Activités du réseau

Présenter les principales activités du réseau ces dernières années en précisant les objectifs visés, les personnes touchées, les résultats obtenus et l'intérêt d'être en réseau pour mener à bien ces activités